

MAIRIE DE MOUHET

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

23 janvier 2026	<u>OBJET :</u>
n°2026-G-03	<u>Arrêté Circulation par alternat Mazerolles VC18 - VC126</u>

Le Maire,

VU le code général des collectivités locales articles L2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L2213-1 et L2213-2,

VU le Code de la route et notamment les articles R411-7 à R411-8,

VU le code la voirie routière,

VU l'arrêt interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété,

Considérant la demande de M. Sébastien Thomas de la société ALLEZ Energies pour des travaux de dissimulation réseau BT,

Considérant que les travaux sur les voies relevant de la police du Maire, tels que les interventions de toutes natures, nécessitent certaines restrictions temporaires de circulation au droit des chantiers,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la VC18 - VC126 - Mazerolles,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Du 28 janvier 2026 pour une durée de 180 jours, à l'occasion de travaux de dissimulation du réseau BT VC18 - VC 126 - Mazerolles réalisés et organisés par l'entreprise ALLEZ Energies, la circulation sera réglementée et le stationnement interdit.

ARTICLE 2 : Au droit de la section réglementée, la circulation sera gérée par alternat par feux tricolores à l'avancement du chantier et rétrécissement de la chaussée à l'avancement du chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise ALLEZ Energies et/ou ses sous-traitants.

ARTICLE 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : M. le Maire de la commune de MOUHET, est chargé, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

M. Sébastien Thomas de la société ALLEZ Energies chargé de la réalisation des travaux ; M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Transports, du Patrimoine et de l'Education des Services du Conseil Général ; M le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ; M. le Directeur du SAMU de l'Indre avenue de Verdun 36000 Châteauroux

Fait à Mouhet le 23 janvier 2026

Le Maire,

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué.

